



Prise de licence 2016/2017

L'ouverture de la prise de licence sera effective le 22/08. Les clubs pourront renouveler leur affiliation et procéder à la saisie des licences. Cette ouverture avant le 1^{er} septembre permet notamment aux joueurs de s'inscrire ensuite dans les tournois lorsque la période d'inscription est disponible.

L'assemblée générale a adopté le nouveau budget prévisionnel qui affiche une augmentation de 3 € sur la part fédérale de la licence + 21 ans qu'elle soit prise dans un club, dans une salle partenaire ou en indépendant. La FFB continue à proposer la part fédérale de la licence « découverte » à 28 € afin de permettre aux nouveaux joueurs de profiter d'un tarif attractif la première saison. La part fédérale jeune est maintenue à 9 €.

La réforme territoriale va bouleverser quelque peu les habitudes. Rappelons les nouvelles régions :

- Nouvelle Aquitaine (Aquitaine / Poitou-Charentes / Limousin)
- Occitanie (Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées)
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Grand est (Champagne / Lorraine / Alsace)
- Hauts de France (Nord-Pas-de-Calais / Picardie)

Les ligues vont être renumérotées selon la norme INSEE mais nous avons choisi de continuer à numéroter les clubs avec le numéro de l'ancienne ligue + un numéro séquentiel afin de ne pas tout réformer. Ex : un nouveau club des Hauts de France portera soit le numéro 13... pour les clubs issus de l'ancienne ligue Nord-Pas-de-Calais soit 17... pour les clubs issus de l'ancienne ligue de Picardie.

Nous rappelons aux clubs que s'ils changent de compte bancaire ou bien si leur IBAN est modifié suite à la réforme territoriale, il faut transmettre au plus vite un nouveau RIB au secrétariat ffb@ffbillard.com et nous leur ferons remplir un nouveau mandat de prélèvement. Les premiers prélèvements seront opérationnels comme les autres saisons début octobre.

Les dirigeants de clubs qui ne se souviendraient plus de leur mot de passe doivent adresser un mail à E21 : sif-ffb@eii.fr

Nous demandons un effort aux dirigeants qui saisissent ou renouvellent les licences pour **la saisie des adresses mails** puisque nous en avons besoin impérativement notamment pour communiquer les licences en direct. Il manque les adresses mails de nombreux compétiteurs et dirigeants, ce qui est tout à fait anormal.

Enfin, les licences ne doivent pas être saisies prématurément (avant le règlement du licencié) puisqu'il n'est plus possible d'annuler après la clôture mensuelle.

Véronique Cardineau
Responsable administratif
ffb@ffbillard.com